

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, mardi le 4 septembre 2018 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Claudia Kirouac
M. Sylvain Baron

Nombre de citoyens : 9

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) Réflexion du jour**
- 2) Ordre du jour – Adoption**
- 3) Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse
- 4) Période de questions**
- 5) Procès-verbaux – Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 3 et 18 juillet 2018, 13 et 27 août 2018 – Adoption
- 6) Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Août 2018
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
- 7) Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel (retiré)
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Préparation et rédaction de procès-verbaux, règlements et politiques
 - c) MRC – Mise en commun d'équipements; sondage
 - d) MRC/Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés; dépôt
 - e) Programmes de soutien
 - e.1) Pratique artistique des jeunes
 - e.2) Aux jeunes sportifs amateurs

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 230-189.1 – Zone résidentielle Ra40/création
 - a.1) Adoption
- b) Règl. # 438 – Centre multifonctionnel; réserve financière
 - b.1) Projet et présentation
 - b.2) Avis de motion
- c) Règl. # 426-1 – Fonds de développement économique; réserve financière; article 4/modification
 - c.1) Projet et présentation
 - c.2) Avis de motion
- d) Règl. # 462 – Aréna; réserve financière
 - d.1) Adoption
- e) Règl. # 415-2.2 – Code d'éthique et de déontologie des employés; article 6.6/ajout
 - e.1) Projet et présentation
 - e.2) Avis de motion
- f) Règl. # 463 – Stationnement et immobilisation des véhicules
 - f.1) Adoption
- g) Règl. # 321-4 – PIIA – Projets domiciliaires
 - g.1) Projet et présentation
 - g.2) Avis de motion
- h) Règl. # 230-190 – Zone résidentielle Ra41; création
 - h.1) Projet et présentation
 - h.2) Règl. # 230-190.1 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (14/08/2018)
- b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) L. Leclerc, 1600 rang 4 de Simpson – Marge de recul latérale et arrière
- c) Permis de construction – Août 2018 et comparatifs 2017-2018

10) Urbanisme – PIIA

- a) Immeubles Cobalt, 4505 sortie 185 – Bâtiment principal; remplacement

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics – Procès-verbal (20/08/2018); dépôt
- b) Matières résiduelles 2019-2023 – Mandat
- c) Sapin de Noël – Étoile; achat
- d) Rue Saint-Louis – Stationnement
- e) Postes Canada – Relocalisation de kiosques postaux

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) Décompte progressif # 8
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - b.1) Décompte progressif # 3
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)
 - c.1) Décompte progressif # 7

- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)
- d.1) Décompte progressif # 10
- e) Raccordement Drummondville (territoire Drummondville) (retiré)

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Août 2018
- b) Résidence St-Cyrille

14) Office municipal d’habitation (OMH)

15) Loisirs et Commandites

- a) Société de l’aréna (retiré)
- b) Bibliothèque (retiré)
- c) Comité des loisirs
- c.1) Procès-verbal (22/05/2018) – Dépôt (reporté)

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-10/18

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4193.09.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

a) Rapport de la mairesse

Madame Laroché invite la population à lire le bulletin municipal de septembre 2018. Toutes les activités estivales y seront mentionnées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Laurin

- Aréna – Système de refroidissement; information

M. Réjean Grandmont

- 4^e Rang – Mesure pour ralentir le trafic; commentaire

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 3 et 18 juillet 2018, 13 et 27 août 2018 – Adoption

4194.09.18 Sur proposition de madame Hélène Laroche
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 3 et 18 juillet 2018 ainsi que des 13 et 27 août 2018 tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Août 2018

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4195.09.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'août 2018, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Août 2018	103 628,28 \$
Déboursés directs	Août 2018	2 760 488,04 \$
Dépenses préautorisées	Août 2018	15 706,78 \$
Rémunération globale	Août 2018	120 534,58 \$
Remboursement des dépenses/Km	Août 2018	0,00 \$
		Total : 3 000 357,68 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement (retiré)

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel (retiré)

b) Formation(s) – Autorisation

**b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
– Préparation et rédaction de procès-verbaux, règlements et politiques**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4196.09.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (423,11 \$/personne taxes incluses) pour la directrice générale adjointe à la formation en ligne donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant la préparation et la rédaction de procès-verbaux, règlements et politiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) MRC – Mise en commun d'équipements; sondage

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désire présenter, conjointement avec d'autres municipalités, un projet de sondage auprès de la population visant l'évaluation des besoins des citoyens pouvant mener une mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités dans le cadre de l'aide financière;

Considérant que la MRC de Drummond accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Considérant que la MRC de Drummond sera responsable d'octroyer le contrat au consultant sélectionné par celle-ci conformément à son règlement de gestion des contrats;

Considérant que le coût maximal du projet est estimé à 25 000 \$;

Considérant que cette somme pourrait être répartie entre les municipalités de la façon suivante :

- Coût de préparation, de rédaction et d'analyse : entre les municipalités participantes;
- Collecte d'information : au prorata du nombre de personnes à rejoindre par la Municipalité;

Considérant que la Municipalité accepte d'assumer un dépassement des coûts à parts égales entre les parties;

4197.09.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover s'engage à participer au projet *Sondage auprès de la population visant l'évaluation des besoins des municipalités pouvant mener à une mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités*;
- d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- de nommer, la MRC de Drummond, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) MRC/Sûreté du Québec (SQ) – Règlements harmonisés; dépôt

Considérant les règlements appliqués par la Sûreté du Québec sur le territoire de Saint-Cyrille-de-Wendover;

Considérant le travail du comité de la sécurité publique de la MRC de Drummond concernant l'harmonisation des règlements municipaux;

Dépôt pour examen est fait des règlements suivants :

- Colportage;
- Nuisances;
- Parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux publics;
- Sécurité, paix et ordre public;
- Stationnement et immobilisation des véhicules;
- Système d'alarme;
- Utilisation extérieure de l'eau potable.

Avis est donné que ces règlements feront l'objet de discussions à une prochaine séance du conseil.

e) Programmes de soutien

e.1) Pratique artistique des jeunes

e.2) Aux jeunes sportifs amateurs

Dépôt des documents d'informations préparés par le directeur général est fait;

Après échanges, les dossiers sont transférés aux comités Arts et Culture et Loisirs et Sports pour analyse et commentaires.

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-189.1 – Zone résidentielle Ra40/création

a.1) Adoption

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 04/09/2018);

Considérant l'avis de motion donné le 3 juillet 2018;

Considérant que le projet de règlement # 230-189.1 créant la zone résidentielle Ra40, modifiant les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.3.8.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant, au type et à la hauteur des habitations unifamiliales à construire, aux aires de stationnement à implanter de même que la grille des usages associée à la zone résidentielle Ra2, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 3 juillet 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 31 août 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-189.1, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Ra40, de modifier les articles 3.3.3, 3.3.4.1 et 3.3.8.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant, au type et à la hauteur des habitations unifamiliales à construire, aux aires de stationnement à implanter de même que la grille des usages associée à la zone résidentielle Ra2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 438 – Centre multifonctionnel; réserve financière

b.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 438;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du règlement # 438, lequel a pour objet de créer une réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel, est faite.

b.2) Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 438, lequel a pour objet de créer une réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

Copie est remise aux membres du conseil.

c) Règl. # 426-1 – Fonds de développement économique; réserve financière; article 4/modification

c.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 426-1;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du règlement # 426-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité, est faite.

c.2) Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 426-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité.

Copie est remise aux membres du conseil.

d) Règl. # 462 – Aréna; réserve financière

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 13 août 2018;

Considérant que le projet de règlement # 462 créant une réserve financière pour l'aréna en vue de l'acquisition, le remplacement ou l'entretien d'équipements et de l'entretien du bâtiment, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 13 août 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 31 août 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4199.09.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 462, lequel a pour objet de créer une réserve financière pour l'aréna en vue de l'acquisition, le remplacement ou l'entretien d'équipements et de l'entretien du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Règl. # 415-2.2 – Code d'éthique et de déontologie des employés; article 6.6/ajout

e.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de réglementation # 415-2.2;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du règlement # 415-2.2, lequel a pour objet de modifier l'article 6.6 du règlement # 415-2 relatif à l'obligation de loyauté, est faite.

e.2) Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 415-2.2, lequel a pour objet de modifier l'article 6.6 du règlement # 415-2 relatif à l'obligation de loyauté.

Copie est remise aux membres du conseil.

f) Règl. # 463 – Stationnement et immobilisation des véhicules

f.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 27 août 2018;

Considérant que le projet de règlement # 463, régissant le stationnement dans les limites de la municipalité, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 27 août 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 31 août 2018, que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4200.09.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 463, lequel a pour objet de régir le stationnement dans les limites de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

g) Règl. # 321-4 – PIIA; projets domiciliaires

g.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, le dépôt et la présentation du projet du règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter des dispositions en lien avec le programme d'implantation et d'intégration architecturale à des fins résidentielles dans les nouveaux secteurs de développement domiciliaire, sont reportés à une prochaine séance.

g.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 321-4, lequel a pour objet d'ajouter des dispositions en lien avec le programme d'implantation et d'intégration architecturale à des fins résidentielles dans les nouveaux secteurs de développement domiciliaire.

Note : Le présent avis remplace celui donné en date du 4 juin 2018.

h) Règl. # 230-190 – Zone résidentielle Ra41; création

h.1) Projet et présentation

Dépôt du projet de règlement # 230-190;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet du règlement # 230-190, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Ra41, de modifier les articles 3.3.3 et 3.7.3.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant de même que la grille des usages associée à la zone résidentielle Ra41, est faite.

4201.09.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-190;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h.2) Règl. # 230-190.1 – Avis de motion

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 230-190.1, lequel a pour objet de créer la zone résidentielle Ra41, de modifier les articles 3.3.3 et 3.7.3.3 du règlement de zonage # 230 relativement à la marge de recul avant de même que la grille des usages associée à la zone résidentielle Ra41.

Copie est remise aux membres du conseil.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (14/08/2018); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 août 2018 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) L. Leclerc, 1600, 4^e Rang de Simpson – Marge de recul latérale et arrière

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU - résol. # 51.08.18);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme à la réglementation municipale;

4202.09.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Permis de construction – Août 2018 et comparatifs 2017-2018

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'août 2018 et du comparatif avec l'année 2017 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) Immeubles Cobalt, 4505 sortie 185 – Bâtiment principal; remplacement

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 3889.01.18 et # 3976.03.18;

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 48.08.18);

4203.09.18 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la Municipalité autorise le remplacement du bâtiment principal, et ce, tel que proposé;
- que l'autorisation demeure conditionnelle au dépôt d'information concernant l'éclairage et l'aménagement paysager du site conformément aux résolutions # 3889.01.18 et # 3976.03.18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (20/08/2018); dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date du 20 août 2018 est fait.

b) Matières résiduelles 2019-2023 – Mandat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4204.09.18 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de Daniel Traversy et Fils inc. pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les années 2019 à 2023, et ce, selon les termes et conditions du cahier des charges daté du 18 juillet 2018, incluant le ou les addendas, et pour un montant global de 557 860,14 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Sapin de Noël – Étoile; achat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 20/08/2018, p.3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4205.09.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir la proposition de Leblanc Illuminations-Canada pour l'achat d'une étoile pour le sapin de Noël de l'espace public au coin des rues St-Louis et Principale, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 15 août 2018, et pour un montant estimé de 826,70 \$ taxes et frais de transport inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Rue Saint-Louis - Stationnement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 20/08/2018, p.4);

4206.09.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) l'autorisation d'installer des panneaux de signalisation permettant le stationnement pour une durée maximale de 15 minutes sur la rue St-Louis, côtés pair et impair, entre les rues Principale et St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Postes Canada – Relocalisation de kiosques postaux

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 20/08/2018, p.2)

4207.09.18 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de Postes Canada concernant :
 - la relocalisation des boîtes postales sises sur le lot 4 586 331 vers le lot 4 586 334 de la rue Turgeon;
 - l'ajout de nouvelles boîtes postales sur le lot 4 586 334.
- que l'aménagement du nouveau site est à la charge de Postes Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1

a.1) Décompte progressif # 8

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 8 août 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4208.09.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 24 475,48 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

b.1) Décompte progressif # 3

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 26 juillet 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4209.09.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 1 094 207,38 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis)

c.1) Décompte progressif # 7

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme WSP en date du 8 août 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4210.09.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 81 878,32 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille)

d.1) Décompte progressif # 10

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme Avizo en date du 9 août 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-10/18 émis;

4211.09.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'autoriser le paiement à R. Guilbeault Construction inc., la somme de 598 816,84 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Raccordement Drummondville (territoire Drummondville) (retiré)

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport de sorties – Août 2018

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'août 2018 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

b) Résidence St-Cyrille

Considérant le rapport fait par le directeur général et les discussions menées en séance préparatoire;

4212.09.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de ne réclamer que les frais d'interventions du Service incendie au 45 St-Laurent pour des fausses alarmes au montant de 3 103,51 \$;
- de mettre fin aux procédures concernant les cinq (5) constats d'infractions transmis à la cour municipale de Drummondville au montant de 745,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Société de l'aréna

a.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

b) Bibliothèque (retiré)

c) Comité des loisirs

c.1) Procès-verbal (22/05/2018) – Dépôt (reporté)

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-10/18

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 4 septembre 2018

Lucie Roberge
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Laurin

- Boîtes à fleurs sur la route 122; commentaire

M. Henri Gaillardetz

- Travaux de raccordement; information

M. Descoteaux

- Item 11d) rue St-Louis/stationnement; information
- Maison des Fermières/déménagement; information
- Rue Turgeon/nouvelles constructions; information

Mme Martin

- Rang 3 de Wendover Sud/fauchage; commentaire et information

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 10.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe